

Arrêté N° MA-ART-2023-274

OBJET : Arrêté de circulation, rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (GUENON TP)

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté temporaire de circulation n° ART-2023-246 portant sur les travaux de réhabilitation des réseaux rue Saint Marc et rue de la Faucterie en date du 24 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté temporaire de circulation n° ART-2023-259 portant sur la réalisation des enrobés rue de Caen en date du 01 décembre 2023 ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise GUENON TP pour la reprise des enrobés dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du lundi 18 décembre 2023 jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Pendant toute la durée des travaux l'entreprise GUENON TP est autorisée à empiéter sur la chaussée.

La circulation sera alternée à partir du 18 décembre 2023 et jusqu'au 22 décembre 2023.

Les travaux ne pourront pas empêcher la circulation et l'arrêt des bus scolaires.

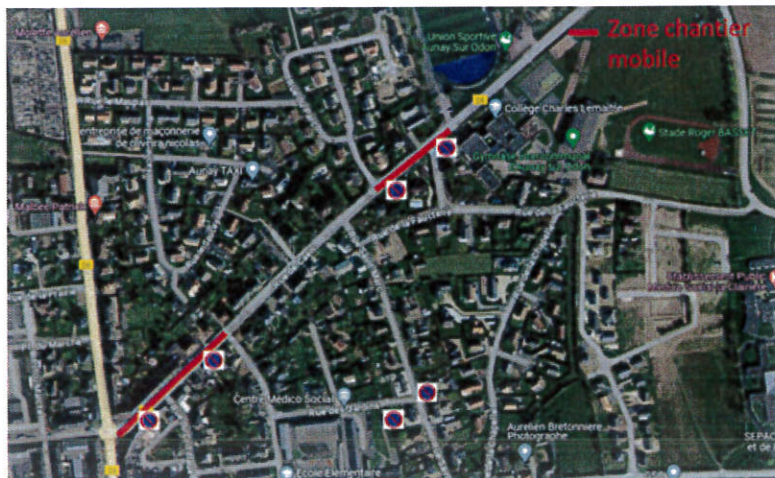
Article 2 - L'entreprise GUENON TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL, Kéolis,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclages,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise GUENON TP.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Les Monts d'Aunay,
le 15 décembre 2023

Le Maire,
Mme Christine SALMON

